



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixante et unième session

Bakou, 11-16 novembre 2024

Point 20 de l'ordre du jour

Questions administratives, financières et institutionnelles

Questions administratives, financières et institutionnelles

Projet de conclusions proposé par le Président

Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

À sa soixante et unième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, après avoir pris note des informations figurant dans les documents relatifs aux questions administratives, financières et institutionnelles établis par le secrétariat¹, a recommandé le projet de décision ci-après, pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa dix-neuvième session :

Projet de décision -/CMP.19

Questions administratives, financières et institutionnelles

La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto,

1. *Prend note* des informations figurant dans les documents relatifs aux questions administratives, financières et institutionnelles établis par le secrétariat² ;
2. *Remercie* l'Organisation des Nations Unies d'avoir organisé l'audit des comptes de la Convention ;
3. *Remercie également* les commissaires aux comptes pour leurs observations et recommandations fort utiles.

¹ [FCCC/CP/2024/INF.1](#), [FCCC/SBI/2024/INF.7](#) et [Add.1](#), [FCCC/SBI/2024/INF.9](#) et [FCCC/SBI/2024/INF.11](#).

² [FCCC/CP/2024/INF.1](#), [FCCC/SBI/2024/INF.7](#) et [Add.1](#), [FCCC/SBI/2024/INF.9](#) et [FCCC/SBI/2024/INF.11](#).

